#### **SEANCE DU 10 MAI 2021**

# L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN DIX MAI à 20 H 00

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.

Date de convocation: 03/05/2021

**Présents**: Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Christian FOURNIER, Alain ALLEC (arrivée à 20h20-délibération 2021-14), MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES (arrivée à 20h30-délibération 2021-14), MM. Gilbert CHAMPION, Mikaël LABRUYERE, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, Julien RIAS, Raymond VARNIER.

Excusés: MM. Pierre PIVOTSKY, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.

Absent:

M. Bernard CLECHET a été nommé secrétaire de séance.

Nambre de membres

En exercice : 15 Présents :13

Pouvoir de vote : 0

Votants : 11 (délibérations 2021-10 à 2021-13) 13 (à partir de la délibération 2021-14)

#### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Autorisation emploi personnel non titulaire
- Autorisation pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de l'école
- Signature d'une convention pour l'aide à la gestion du site de l'ENS la Sanne Amont
- Demande de remboursement d'acompte de location de salle (incertitude liée à la crise sanitaire)
- SEDI Affaire n°21-003-259 Sécurisation poste les Coches
- Convention OVIV
- Préparation aux élections
- Présentation aménagement devant le château
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses.

- M. Julien RIAS : CMJ
- M. Bernard GLABACH: voirie
- M. Bernard CLECHET: éclairage jeu de boules
- Mme Marlène PINTO: informations sur le dispositif accompagnement «publics invisibles»
- Mme Karelle OGIER: Hameau de Sibuze, récupération tables à Vienne, ADMR, SAFER, multiservices, défibrillateurs, abonnement PanneauPocket, épicerie vrac ambulant, COF Les Nuits de Montseveroux

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

# **DELIBERATION N° 2021-10**

Objet: Autorisation emploi personnel non titulaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de continuer à assurer les services de la commune :

- en cas d'absence pour congés divers du personnel titulaire, pour une durée équivalente à l'absence de la personne remplacée, pour tous emplois créés de la collectivité,
- pour faire face temporairement à une vacance d'emploi,
- pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

Le conseil est appelé à délibérer, pour permettre le recrutement sur les emplois précités, prévus aux articles 3 et suivants de la loi du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) autorise Mme le Maire à recruter des agents contractuels pour les besoins de la collectivité, dans les cas définis ci-dessus.

#### **DELIBERATION N° 2021-11**

<u>Objet</u>: Autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de l'école

Madame le Maire indique au Conseil que les travaux d'aménagement de la cour de l'école peuvent faire l'objet du dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « relance écoles ».

Pour rappel, le coût de ces travaux s'élève à 9 050 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès des services départementaux,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-dessus.

#### **DELIBERATION N° 2021-12**

Objet: Signature d'une convention pour l'aide à la gestion du site de l'ENS la Sanne Amont

Madame le Maire indique au Conseil qu'une convention pour l'accompagnement technique et le soutien à la gestion du site de l'ENS avait été conclue le 15 mai 2018 entre la Commune de Montseveroux et M. Nicolas SOUVIGNET pour la période 2018-2020 et qu'il convient de se positionner sur la reconduction de cette convention avec M. Souvignet.

L'estimation annuelle maximale des coûts de l'accompagnement de M. Souvignet porterait sur 5 jours de travail à 400 €, soit 2 000 € par an. La convention serait conclue pour la durée du nouveau plan de gestion (2021-2025), soit une durée de 5 ans

Mme le Maire donne lecture de la convention ci-annexée et demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des membres présents (10 pour, 0 contre et 1 abstention) :

- Autorise Mme le Maire à signer la convention pour l'accompagnement technique et le soutien à la gestion de sites naturels avec M. Nicolas Souvignet.

## **DELIBERATION N° 2021-13**

Objet: Demande de remboursement d'acompte de location de salle suite crise sanitaire

Madame le Maire informe les conseillers que la mairie a enregistré une demande d'annulation de location de salle avec demande de remboursement de l'acompte versé, à savoir :

Pour le château :

- M. CHEVALIER Jordan et Mme CUCROWSKI Jessica: 375 €

Mme le Maire indique que les contrats de location prévoient le remboursement de ces acomptes en cas de force majeure justifiée, ce qui en l'espèce est le cas.

Elle demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) de rembourser l'acompte ci-dessus.

### **DELIBERATION N° 2021-14**

## SEDI-Affaire n°21-003-259-Sécurisation poste les Coches

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : COMMUNE MONTSEVEROUX Opération n° 21-003-259 Sécurisation poste les Coches

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

9 352 €

2 - Le montant total de financement externe serait de :

7 867 €

3 – La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :

0€

4 - La contribution aux investissements s'élèverait à environ :

1 484 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé, ne comprend pas pourquoi une participation est demandée à la commune dans cette affaire dans la mesure où cette action n'apporte pas d'amélioration sur le réseau de la commune comme par exemple dans le cadre d'un renforcement de réseau.

Mme le Maire décide de reporter le vote au prochain Conseil Municipal en attendant les explications de TE38 sur cette participation de la commune.

\* <u>Convention OVIV</u>: Mme le Maire rappelle au Conseil que la convention avec l'OVIV pour le périscolaire a été signée pour 1 an et qu'elle arrive donc à échéance à la fin de l'année scolaire. Il convient de se positionner sur la poursuite ou non de cette organisation mise en place en collaboration avec l'OVIV.

La facturation à la ¼ heure pourrait être rediscutée pour revenir à une facturation au ¼ d'heure. Des discussions s'ensuivent.

M. Gilbert CHAMPION précise que l'un des avantages de conventionner avec l'OVIV réside dans le fait que c'est le centre social qui gère le remplacement de leur animateur en cas d'absence.

Mme Marlène PINTO ajoute qu'avec ce système la garderie est pratiquement autofinancée. Avec l'affiliation à la CAF elle pourrait être bénéficiaire, étant précisé que le surplus ne serait pas reversé à la commune mais réinvesti dans du matériel. Cependant, en cas d'affiliation à la CAF la municipalité « perd la main » car c'est l'OVIV qui serait affilié et non la commune. Un peu tôt pour demander cette affiliation.

\* <u>Préparation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021</u> : réflexion sur la mise en place de la salle pour le respect des consignes sanitaires à eu lieu. Un circuit sera mis en place. Entrée : 6 personnes à la fois. Il faudra gérer les passages dans l'isoloir. Tous les élus sont d'accord pour tenir le bureau de vote.

Mme le Maire précise qu'elle souhaitait acquérir des testes salivaires mais après recherches, ces tests ne se trouvent pas sur le marché actuel.

Un planning sera adressé aux élus pour choisir les plages horaires.

\* <u>Aménagement devant le château</u>: M. Bernard GLABACH rappelle qu'une étude a été faite par 17 étudiants de la MRF de Chaumont. Un premier choix a été fait et 4 projets ont retenu l'attention, dont 1 « sortait du lot ». L'étudiant ayant réalisé ce projet a été contacté.

Un rendez-vous avec un autre paysagiste a eu lieu. En attente du devis phasé.

Un autre professionnel a été contacté mais pas de nouvelle à ce jour.

### **Questions diverses:**

\* <u>CMJ</u>: M. Julien RIAS indique que le 3 mai dernier, M. Pierre PIVOTSKY et lui-même sont allés à l'école pour présenter le CMJ aux élèves de CM. Bon accueil des élèves qui se sont montrés enthousiastes. Le dossier d'inscription leur a été remis. Celui-ci est à rendre pour le 9 juin 2021, puis les élèves auront 15 jours pour faire campagne. Les élections se dérouleront du 21 au 25 juin (12 sièges pour les CM et 3 pour les collégiens La première réunion aura lieu le 30 juin.

\* <u>Voirie</u>: M. Bernard GLABACH indique que la subvention demandée au Département pour les travaux de réfection de voirie a été accordée à la commune. Le chantier devait débuter aujourd'hui mais cela n'a pas été possible compte-tenu des intempéries. Normalement ces travaux devraient être réalisés d'ici une dizaine de jours.

Une réunion voirie a eu lieu lundi dernier au cours de laquelle a été évoqué le problème de circulation aux Chevrots-Barbarin. L'option de la mise en place d'un panneau sens interdit sauf riverains en haut et en bas du chemin est privilégiée. Suite à certaines remarques d'habitants de Sibuze, la même chose serait réalisée pour cette voie. Les conseillers donnent leur accord. Les arrêtés seront rédigés en ce sens. Pour rappel les panneaux ne pourront être implantés qu'après la signature des arrêtés.

- \* Eclairage du jeu de boules: M. Bernard CLECHET a été interpellé sur le fait qu'il n'y avait pas d'éclairage automatique la nuit. Il lui est répondu que l'éclairage du jeu de boules existe bien mais que l'allumage de celui-ci nécessite la clef du hall de l'ancienne cantine. Il est rappelé que ce système a été mis en place il y a quelques années suite aux débordements constatés sur ce lieu. Il faut faire passer l'information auprès des administrés que s'ils veulent jouer aux boules en soirée, ils doivent passer en mairie chercher la clef, ce qui responsabilise les personnes et permet à la mairie d'avoir une personne référente.
- \* dispositif accompagnement «publics invisibles»: Mme Marlène PINTO informe les conseillers que dans le cadre du CCAS Mme Dominique LECERF, M. Raymond VARNIER et elle-même ont reçu une personne du Centre Social de l'Ile du Battoir pour leur présenter le dispositif accompagnement « publics invisibles », dispositif coordonné par la CCEBER. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans qui sont sortis du système scolaire ou sont marginalisés. Il est demandé aux communes de lister les endroits où ces publics peuvent se retrouver sur la commune afin que le Centre Social puisse éventuellement venir discuter avec eux et leur proposer un accompagnement.

Le rôle de la Mission Locale est également évoqué. Ainsi il est rappelé qu'il existe la possibilité de mettre en place des chantiers participatifs. Un espace numérique a également été lancé pour les jeunes.

La Mission Locale met également en place des dispositifs pour les jeunes dans lesquels les heures effectuées donnent droit au versement d'une certaine somme pour, par exemple, passer son permis, le BAFA

# Mme Karelle OGIER:

- \* Récupération tables : Mme le Maire remercie le lycée Ela Fitzgerald à St Romain en Gal pour les tables données à la commune. Il faut les récupérer mercredi matin à 8h30.
- \* ADMR : travaux de réfection de l'étage sont prévus mais urgence sur les fenêtres.
- \* COF Les Nuits de Montseveroux : le COF a demandé le prêt des salles Ménestrel et du Levant à l'occasion de leur festival du mois de juillet afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires. Certains élus voudraient les recevoir pour en discuter car les demandes par mail sont un peu succinctes et ne mentionnent pas pour quelle utilisation les salles sont demandées.
- \* SAFER : Le rendez-vous pour la signature de la promesse d'achat de la parcelle B669 a été fixé au 31 mai chez le Notaire. En attente de la réception du projet d'acte.
- \* PanneauPocket: l'abonnement arrive à échéance dans 2 mois et la société a adressé en mairie des propositions de réabonnement pour 1an, 2 ans ou 3 ans. Les conseillers sont d'accord pour repartir sur un abonnement de 3 ans cette application donnant toute satisfaction et étant appréciée par les administrés.
- \* Défibrillateurs : ils ont été installés (sous le préau du château et vers le garage à vélos de l'école). Il reste à mettre en place la signalisation.
- \* Epicerie Vrac Ambulant : opérationnelle à la fin de l'été 2021. Demande une autorisation de stationnement sur le domaine public.
- \* Multiservices : un couple a été reçu en mairie pour exposer leur projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.